



# Budgets amputés = Enfance en danger



Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) entre le Conseil Départemental du Doubs et l'ADDSEA est arrivé à échéance en 2015. Avec le financement par les CPOM les établissements et services se voient attribuer, après « négociation », une enveloppe fermée, non révisable, ni résiliable, ni opposable au financeur pour une durée de trois ans.

Ce premier CPOM avec le Département a eu comme objectif et conséquence la suppression de sept places d'internat au PE2A (Pôle Educatif pour l'Accompagnement des Adolescents), remplacés par des PEAD (Placement Educatif A Domicile). En effet, depuis 2002, la loi permet le « placement à domicile » : l'enfant est identifié comme étant en danger dans sa famille... mais reste chez ses parents, avec des visites d'un travailleur social : ça coûte moins cher qu'un internat ! La même logique s'est imposée dans le secteur médico-social avec des suppressions de places dans les internats types ITEP (Institut Thérapeutique Educatif & Pédagogique, structure pour les enfants atteints de troubles du caractère et du comportement). La conséquence c'est que de plus en plus de mineurs ayant besoin d'un placement se retrouvent sans solution. Officiellement, on recense 30.000 mineurs à la rue en France, chiffre très largement inférieur à tous les enfants signalés en danger.

**Les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance et des Services de Milieu Ouvert n'ont plus les moyens de répondre aux besoins de protection de l'enfance.** D'ailleurs, les Services de Milieu Ouvert subissent un tel accroissement de la charge de travail qu'ils ne parviennent plus à répondre aux demandes. Lors du Comité d'Entreprise de l'ADDSEA du 30 septembre 2016, il était question de 60 mesures en attente. Face à cette urgence, un poste d'éducateur en CDD a été créé hors CPOM et donc sans aucune garantie de financement par le Département.

En 2016, le budget a été reconduit pour une année, et ce sans prendre en compte ni la hausse des prix ni les évolutions de carrière (Glissement Vieillesse Technicité, GVT, c'est-à-dire les évolutions de salaire liées à l'ancienneté).

Cette décision a pour conséquence une diminution des moyens dans les différents services et établissements.

Pour l'année 2017, aucune information n'a été transmise concernant les financements et les perspectives. Le 27 mars 2017, les élus du Département devront voter les crédits destinés aux structures comme l'ADDSEA. Il est question également d'une négociation d'un nouveau CPOM pour les années 2018 à 2021.

**Déjà, on entend de plus en plus dans les services et établissements que les Contrats Jeunes Majeurs seront accordés « au compte-goutte ».** En Haute-Saône, le Département a déjà mis fin à ces contrats. On sait déjà qu'entre 21 ans (âge limite pour les contrats jeunes majeurs) et 25 ans (âge pour obtenir au minimum le RSA), de nombreux jeunes tombent dans la précarité la plus totale. Pour l'immense majorité des mineurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, il est impossible d'accéder à un emploi et à un logement donc à l'autonomie dès 18 ans ! Le maintien, selon les besoins des jeunes, de cet accompagnement est indispensable !

En plus, il n'y a aucune garantie de maintien de services comme les Chantiers d'Insertion et la Prévention Spécialisée. Au niveau du SIAMB (Service d'Insertion Atelier Maryse Bastier), on met de plus en plus en avant le mécénat au détriment du financement public. Alors que le taux de chômage des moins de 25 ans dépasse les 25% en France, les services d'insertion par l'emploi sont plus que jamais indispensables. Il en est de même pour la Prévention Spécialisée qui permet de maintenir un accompagnement et un lien pour les jeunes des quartiers populaires.

Enfin, les salariées du Relais Parental expriment leurs inquiétudes concernant d'éventuelles restrictions budgétaires. C'est ainsi qu'à Audincourt, un poste vacant depuis le 31 décembre 2016 suite à un départ prévu ne devrait être remplacée que début février 2017. Ce service offre un soutien aux parents qui ont besoin (exemple : parents isolés devant être hospitalisés), ponctuellement, que leurs enfants (à partir de 2 ans) soient accueillis pour quelques heures ou quelques jours. Pour répondre à sa mission, il doit être ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, d'où une présence permanente de personnel.

***L'ensemble de ces dispositifs sont indispensables aux mineurs et plus largement à la population du département. Le maintien de l'enveloppe budgétaire avec prise en compte du GVT et de la hausse des prix est un minimum pour continuer à remplir nos missions de protection de l'enfance. Toute baisse de moyens à une association qui exerce des missions de service public touchera directement les professionnels des services sociaux du Département.***

***Au-delà de nos conditions de travail, les restrictions budgétaires imposées par l'Etat impactent aussi directement le sens, les valeurs et l'éthique de notre travail.***

***Aussi nous demandons :***

- ✓ Le maintien de l'enveloppe budgétaire avec prise en compte du GVT et de la hausse des prix, ce qui est un minimum pour continuer à remplir nos missions de protection de l'enfance.
- ✓ Des garanties pour la préservation du dispositif Contrat Jeunes Majeur pour tous les jeunes qui ont en besoin, sans discrimination de nationalité.
- ✓ Des garanties pour le maintien de tous les services et emplois notamment de la Prévention Spécialisée, du service insertion et du Relais Parental.



### **Syndicat CGT ADDSEA**

c/o UL CGT, 4B rue Léonard de Vinci, 25000 Besançon

Mail : [cgt.addsea@gmail.com](mailto:cgt.addsea@gmail.com) Blog : <http://cgtaddsea.wordpress.com/>

Page facebook : <https://www.facebook.com/CGT-Addsea-1077037035752993/>



### **Syndicat CGT du Conseil Départemental du Doubs**

7 avenue de la gare d'eau – 25 000 Besançon

Tél. 03.81.25.87.87 – mail [cgt.syndicat@doubs.fr](mailto:cgt.syndicat@doubs.fr)